

Rektorat
Fabrikstrasse 2
CH-3012 Berne
T +41 31 309 20 11
rektorat@phbern.ch
www.phbern.ch

RAPPORT DE GESTION

2015

Approuvé le 19 avril 2016 par le conseil de l'école

Table des matières

1	Rétrospective	2
1.1	La PHBern dans son ensemble	2
1.1.1	10 ^e anniversaire de la PHBern	2
1.1.2	Visites d'inspection	2
1.1.3	Développement de l'offre en didactique des disciplines	3
1.2	Choix de thèmes prioritaires des différents domaines de prestations	4
1.2.1	Formations de base	4
1.2.2	Formation continue	5
1.2.3	Recherche, développement et évaluation	7
1.2.4	Formation aux médias, médias éducatifs/services	7
2	Perspectives	9
3	Données chiffrées et factuelles	10
3.1	Etudiants et étudiantes	10
3.2	Collaborateurs et collaboratrices	14
3.3	Coûts des filières d'études	16
3.4	Organes	17
4	Comptes annuels	19
4.1	Remarques relatives aux comptes annuels	19
4.2	Bilan	21
4.3	Compte de résultat	22
4.4	Tableau de flux de trésorerie	23
4.5	Tableau des fonds propres au 31.12.2015	24
4.6	Annexe	24
4.7	Rapport de l'organe de révision	37

1 Rétrospective

1.1 La PHBern dans son ensemble

1.1.1 10^e anniversaire de la PHBern

Au cours de l'année 2015, la PHBern a fêté son 10^e anniversaire. Elle a saisi cette occasion pour proposer une série de manifestations au cours desquelles le corps enseignant et les élèves de tous les degrés ainsi que le public intéressé ont eu l'occasion d'obtenir un aperçu des activités de la PHBern et du monde scolaire. Pendant deux de ces commémorations, un hommage particulier a été rendu aux étudiants et étudiantes ainsi qu'aux collaborateurs et collaboratrices pour leur engagement.

Les festivités ont démarré avec la manifestation *Perspektiven 2015* et l'attribution, pour la première fois, du prix EDUARD. Cette distinction récompense des projets menés sur le thème de l'échange et plus particulièrement, pour l'année 2015, de l'échange entre l'école et la politique. Le prix a été remporté par le campus Muristalden. Le deuxième prix a été attribué à la Real- und Sekundarschule Aarberg et le troisième à l'école Möslì d'Ostermundigen.

Au cours de cette année d'anniversaire, la PHBern a été, à deux reprises, hôte à l'extérieur. En collaboration avec la PHBern, le cinéma *Cinématte* a présenté pendant tout le mois de mars des films sur le thème de l'école. Fin avril, la PHBern a en outre participé pour la première fois à l'exposition spéciale tunBern.ch au comptoir bernois BEA. Des enseignants et enseignantes ainsi que des étudiants et étudiantes ont dans ce contexte présenté un choix de projets sur le thème Technique et sciences naturelles. La journée découverte du 5 mai 2015 fut le point d'orgue des festivités. Les deux sites de la PHBern, Fabrikstrasse et Helvetiaplatz, ont accueilli des classes de tout le canton. Plus de 1000 élèves ainsi que leurs enseignants et enseignantes ont participé aux ateliers organisés pour l'occasion et ont ainsi pu obtenir un aperçu des thèmes proposés par la PHBern dans le cadre des formations initiales et continues. La manifestation annuelle mise sur pied en juin pour le personnel a également été placée sous le signe du 10^e anniversaire. Ursula Haller, ancienne conseillère nationale et ancienne présidente du Grand Conseil, ainsi que Peter Santschi, ancien inspecteur scolaire et ancien membre du Grand Conseil étaient invités. Ces deux personnalités sont en grande partie responsables de l'existence de la PHBern. Lors d'un entretien avec Martin Schäfer, recteur de la PHBern, Ursula Haller et Peter Santschi ont évoqué la phase de création de la haute école pédagogique et lui ont décerné de bonnes notes pour le travail accompli.

Au cours des mois d'octobre et novembre 2015, une série de conférences publiques ont été organisées avec en point de mire l'histoire de la création de la PHBern, sa première décennie ainsi que les futurs défis que l'institution aura à relever. Enfin, le 4 novembre, jour anniversaire officiel de sa création, la PHBern a offert des gâteaux d'anniversaire à ses étudiants et étudiantes et à ses collaborateurs et collaboratrices.

1.1.2 Visites d'inspection

Au cours des mois de mai et juin 2015, la PHBern a de nouveau saisi l'occasion, lors des conférences dans les arrondissements d'inspection, d'échanger avec les directeurs et directrices d'école ainsi qu'avec les membres des commissions scolaires du canton de Berne sur des questions d'actualité en lien avec la pratique scolaire. Le thème des médias et de l'informatique avait en l'occurrence été retenu. Il est dans ce contexte essentiel pour la PHBern de recueillir les avis sur l'accueil réservé à ce module du *Lehrplan 21* et de prendre note des souhaits et des remarques des membres des directions d'école et des commissions scolaires.

Les participants et participantes à ces conférences ont relevé non seulement la forte motivation des étudiants et étudiantes ainsi que des diplômés et diplômées de la PHBern mais aussi leurs solides compétences dans le domaine des médias et de l'informatique. En ce qui concerne les derniers développements en matière de technologies et de médias et leurs champs d'application, les jeunes enseignants et enseignantes qui débutent dans le métier peuvent en effet apporter leurs connaissances et soutenir ainsi leurs collègues plus anciens. Ces retours d'information prouvent notamment que le

domaine des médias et de l'informatique est bien intégré dans les formations de base et que les étudiants et étudiantes de la PHBern disposent des compétences requises en la matière à la fin de leurs études.

Les exposés présentés par la PHBern avaient pour but de montrer l'importance des médias et de l'informatique à l'école et la répercussion des nouvelles technologies à l'échelle des écoles, de la direction des écoles et des hautes écoles pédagogiques en général. La PHBern a aussi pu faire part de son expérience avec le concept *Bring your own device (BYOD)*, qui vise à encourager l'utilisation des équipements personnels.

Les discussions qui ont suivi ont mis en lumière le fait que la plupart des écoles sont confrontées aux mêmes questions, notamment celle de l'infrastructure. Le changement de culture scolaire lié à l'utilisation de nouvelles technologies, les incertitudes relatives aux dispositions juridiques et la question de l'hétérogénéité des classes, en particulier sous l'angle de l'origine sociale des élèves et de leurs prestations scolaires, sont d'autres défis que les écoles doivent relever.

Les importantes différences de niveau de compétence des enseignants et enseignantes dans le domaine des médias et de l'informatique est un autre point qui a été souvent abordé lors de ces discussions. En raison de ces différences, les membres des directions d'école rencontrent certaines difficultés à organiser une formation continue pour l'ensemble du collège d'enseignants et d'enseignantes.

Ces inégalités de niveau constituent également un défi de taille pour la définition de l'offre de formation continue à la PHBern. Cette dernière a parfaitement conscience de cet enjeu et y attache une importance particulière lors du développement de son offre.

1.1.3 Développement de l'offre en didactique des disciplines

Depuis plusieurs années, les hautes écoles pédagogiques suisses accusent un déficit en offres de qualification destinées aux futurs enseignants et enseignantes en didactique des disciplines. Dans toute la Suisse, de tels centres ont de ce fait été créés dans différentes orientations depuis 2009. Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), les hautes écoles pédagogiques ont nouvellement la possibilité, en collaboration avec des hautes écoles assujetties à la LEHE, de requérir des subventions pour la mise en place de centres de didactique des disciplines et pour d'autres projets communs.

Dans ce contexte, la PHBern a présenté à swissuniversities des demandes pour les projets ci-après:

- Centre de didactique des disciplines, orientation sport;
> demande présentée en commun avec l'Université de Berne (Institut des sciences sportives) et la HEP-BEJUNE.
- Centre de didactique des disciplines, orientation *Technisches und Textiles Gestalten, TTG* (activités créatives manuelles ou activités créatives sur textiles);
> demande présentée en commun avec l'Université de Berne (Institut d'histoire de l'art, division Histoire des arts textiles), l'Universität Osnabrück (Fachgebiet Textiles Gestalten) et la Technische Universität Dortmund (Institut für Kunst und Materielle Kultur).
- Centre de didactique des disciplines, orientation *Natur, Mensch, Gesellschaft, NMG* (sciences naturelles, humaines et sociales);
> demande présentée en commun avec la Haute école pédagogique de Lucerne (école partenaire), l'Université de Berne et la HEP Vaud.
- Promotion de la relève en didactique des disciplines (sport, NMG, TTG, etc.);
> demande présentée en commun avec l'Université de Berne, la HES bernoise, la HEP de Lucerne et l'Universität Osnabrück (Fachgebiet Textiles Gestalten), la Technische Universität Dortmund (Institut für Kunst und Materielle Kultur), la HEP Vaud et la HEP-BEJUNE.
- Moyens didactiques sport;
> demande présentée en commun avec la HEP-BEJUNE, la HEP Fribourg, la HEP Lucerne, la HEP St-Gall, la HEP Zurich, la HEP Vaud et l'IUFE Genève.

Indépendamment de la décision de swissuniversities, le Centre de didactique des disciplines, orientation sport, est déjà en cours de création. La PHBern et la Faculté des sciences humaines de l'Université de Berne, et plus particulièrement l'Institut des sciences sportives (ISSP), ont développé

en commun une filière d'études master spécialisée en didactique du sport dont les premiers examens seront proposés à partir du semestre d'automne 2016. Dans le prolongement de ces études master, si les résultats obtenus sont suffisants, une thèse en sciences du sport peut être préparée.

La PHBern envisage par ailleurs une collaboration plus étroite avec la Haute école spécialisée bernoise dans le domaine des MITIC.

1.2 Choix de thèmes prioritaires des différents domaines de prestations

1.2.1 Formations de base

Dans le cadre de ses différentes offres, la PHBern contribue dans une large mesure à renforcer la perméabilité entre les différents parcours de formation et professionnels en vue notamment de permettre, à l'avenir, une meilleure exploitation des potentiels existants dans le monde du travail pour l'exercice de la profession enseignante.

En règle générale, l'admission à des études à la PHBern présuppose une maturité gymnasiale. Or, pour permettre aux personnes qui ont suivi une autre voie de formation d'être également admises aux études, la PHBern propose avec succès un examen d'admission précédé d'un cours préparatoire. Cette offre a été étendue et complétée. Jusqu'à présent, le cours préparatoire et l'examen d'admission se fondaient sur les exigences posées à la maturité gymnasiale et à l'examen de passerelle maturité professionnelle – université, la réussite de l'examen d'admission ouvrant l'accès aux études non seulement de l'Institut des degrés préscolaire et primaire mais aussi de l'Institut du degré secondaire I. Cette variante est maintenue sous la désignation de «Cours préparatoire de niveau II». Ce cursus d'admission est en règle générale suivi en cours d'emploi pendant deux semestres. Les titulaires d'une maturité professionnelle peuvent dorénavant également choisir cette voie préparatoire et suivre le cours à plein temps pendant un semestre, offre qui connaît un grand succès.

Depuis l'automne 2015, la maturité spécialisée orientation pédagogie ouvre également la voie aux études de l'Institut des degrés préscolaire et primaire. Cette possibilité a exigé la mise en place du «Cours préparatoire de niveau I». Les candidats qui choisissent cette voie et qui réussissent l'examen complémentaire peuvent accéder à la filière d'études des degrés préscolaire et primaire. Il convient de relever que le niveau de l'examen complémentaire correspond à la maturité spécialisée orientation pédagogie et non pas à celui de la maturité gymnasiale. Le nombre important d'inscriptions à cette nouvelle formule indique une forte demande.

La procédure d'admission sur dossier permet aux personnes qui ne sont pas titulaires d'une maturité gymnasiale ou d'un diplôme équivalent mais qui disposent de compétences et d'expériences personnelles ou professionnelles comparables d'accéder à la filière d'études des degrés préscolaire et primaire et à celle du degré secondaire I. Les candidats et candidates doivent être âgés de 30 ans au minimum, être titulaires d'un diplôme du degré secondaire II sanctionnant une formation d'une durée de trois ans au moins et justifier d'une expérience professionnelle de plusieurs années. S'ils remplissent ces conditions, les intéressés peuvent s'inscrire à une procédure comportant plusieurs étapes. La Haute école pédagogique de Fribourg a décidé de proposer la procédure de «validation des acquis de l'expérience» pour les personnes issues aussi bien de la Suisse romande que de la Suisse alémanique. Cette approche permet de prendre en compte les prestations d'études ainsi que les qualifications formelles et informelles en vue de l'admission aux études dans une haute école pédagogique. L'Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS continue à proposer la formule d'admission «Formation par l'emploi» pour les personnes venant d'autres horizons professionnels. Il convient de relever ici que la PHBern doit refuser des candidats et candidates intéressés par des études dans la filière Enseignement spécialisé, les critères d'admission fixés dans la loi cantonale sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP) étant plus sévères que pour d'autres hautes écoles pédagogiques qui proposent également cette filière d'études. Les enseignants et enseignantes du canton de Berne qui envisagent d'effectuer de telles études doivent de ce fait soit renoncer à leur projet et, dans certains cas, exercer cette activité sans disposer de la qualification requise, soit effectuer leurs études dans un autre canton.

Depuis le 1^{er} août 2015, un nouveau plan d'études est applicable pour les personnes qui commencent leurs études à l'Institut du degré secondaire II. Il est axé sur les compétences et la proximité avec la pratique, assure une meilleure cohérence de la formation et aborde des thèmes d'actualité liés à la politique en matière d'éducation. De manière plus concrète, cela signifie que

- les modules sont axés sur les compétences et les étudiants et étudiantes sont, lors de tous les stages, formés et évalués sur la base d'un profil de compétence;
- les derniers développements et enjeux liés à l'école du degré secondaire II ainsi que le thème de la co-responsabilité des étudiants et étudiantes sont traités dans le cadre de deux cours magistraux «Développements et enjeux du degré secondaire II» et «co-responsabilité à l'école»;
- les contenus des modules s'accordent de manière cohérente; par ailleurs, la théorie et la pratique sont étroitement reliées sur la base, d'une part, du nouveau concept d'encadrement dans la formation à la pratique professionnelle et, d'autre part, du module «Réflexion sur le thème de la pratique professionnelle»;
- la formation est organisée de manière transversale dans les domaines ci-après: développement durable, formation aux médias intégrée, genres, compensation des désavantages et enseignement par immersion.

Les instituts des formations de base ont établi des échanges réguliers avec les établissements de l'enseignement obligatoire et du degré secondaire II du canton de Berne. Dans ce contexte, il y a lieu de relever en particulier les contacts avec les gymnases qui proposent la maturité spécialisée orientation pédagogie, offre qui est nouvelle dans le canton de Berne. Ces établissements sont appelés à assurer un passage harmonieux entre cette maturité spécialisée et les études à la PHBern.

La collaboration est par ailleurs assurée par des canaux spécifiques aux instituts:

- L'Institut des degrés préscolaire et primaire soutient les écoles du canton de Berne dans le cadre du recrutement de futurs étudiants et étudiantes de la PHBern engagés comme assistants ou assistantes à l'école enfantine.
- L'Institut du degré secondaire I collabore étroitement avec ses écoles partenaires dans la perspective du stage semestriel.
- La direction de l'Institut du degré secondaire II rencontre régulièrement les formateurs et formatrices en établissement lors de réunions du réseau. Ces rencontres permettent, d'une part, de recenser les demandes des enseignants et enseignantes de tous les types de gymnase et, d'autre part, de discuter du développement de l'offre.

1.2.2 Formation continue

Les mesures prises pour respecter le plafond de dépenses fixé par le conseil de l'école pour les années 2014 à 2016 et pour mettre en œuvre les mesures d'économie EOS ont conduit pendant l'année d'études 2014-2015 non seulement à des changements structurels drastiques mais aussi à une baisse de l'effectif en personnel et à une nouvelle réduction des offres. Sur la base d'une étude de faisabilité, le conseil de l'école avait décidé en juin 2014 de regrouper l'Institut de formation continue et l'Institut de la formation aux médias en un seul institut sous la désignation d'Institut de formation continue et de formation aux médias.

La réduction de l'offre a eu des répercussions sur le nombre de participants et de participantes aux formations, qui est passé de 25 476 à 23 447 (– 8 %). Le nombre d'heures de participation a aussi baissé, passant de 283 692 à 271 845 heures (– 4,2 %). Cependant, les différents domaines n'étant pas affectés de la même manière par les mesures d'économie et d'autres facteurs ayant également joué un rôle, d'importantes différences sont dans certains cas à relever entre les domaines. Il faut par ailleurs tenir compte du fait que le moment de la planification et de la mise en œuvre des grands projets de réforme ainsi que le choix des offres de formation continue qui s'y rapportent exercent une influence non négligeable sur le nombre de participants et participantes et d'heures de participation. Ce

constat vaut notamment pour le projet Passepartout, mais aussi pour l'introduction, dans le canton de Berne, du *Lehrplan 21* qui aura dans différents domaines d'importantes répercussions sur les offres de formation continue, de conseil et de service. Il est réjouissant de constater que les mesures mises en œuvre jusqu'à présent n'ont manifestement pas eu d'effets négatifs sur la qualité des offres. Selon les résultats de l'évaluation, ces dernières sont en effet très appréciées des participants et participantes et revêtent une importance majeure pour leur pratique professionnelle.

Au cours de la période sous revue, les travaux préparatoires mentionnés ci-après ont été effectués en vue de l'introduction du *Lehrplan 21*:

- mise au point de séquences de formation continue pour l'inspection scolaire dans les domaines d'études mathématiques, NMG, allemand et activités créatrices manuelles;
- préparation des ateliers en vue des manifestations de lancement pour les directions des écoles dans les domaines d'études mathématiques, NMG, allemand, activités créatrices manuelles, sport et musique;
- exécution des mandats confiés par la Direction de l'instruction publique en matière d'évaluation formative et sommative;
- préparation du contenu et de la structure des offres de formation continue en didactique des disciplines pour les domaines disciplinaires et les cycles; nouvelle formation des groupes d'enseignants et d'enseignantes;
- élaboration de deux documents de référence sur l'enseignement axé sur les compétences;
- collaboration dans différents groupes de travail du canton sur le thème du *Lehrplan 21*.

Un groupe de travail composé de collaborateurs et de collaboratrices de la Direction de l'instruction publique et de la PHBern s'est consacré intensément au thème «Médias et informatique», créant ainsi les bases pour la mise en œuvre du module correspondant du *Lehrplan 21*. Dans le contexte de cette mise en œuvre, des membres de la PHBern participent à un groupe de travail mis sur pied par la Direction de l'instruction publique sur le thème de l'évaluation des élèves dans le cadre du *Lehrplan 21*. La Commission de la formation du Grand Conseil s'est également penchée sur la question de l'évaluation. Les représentants de la PHBern ont présenté leurs réflexions à ce sujet lors d'une retraite d'une demi-journée.

La formation continue méthodologique et didactique Passepartout pour les enseignants et enseignantes du degré secondaire I a démarré à la fin de l'année 2014. Sur la base des réactions de directions d'école et du corps enseignant, la durée de la formation continue a été baissée de 72 à 45 heures et les contenus adaptés en conséquence. La structure de cette formation permet de répartir les 45 heures sur six jours entiers et sur 3 demi-journées, l'ensemble de la formation étant réparti sur une année. Afin de permettre l'approfondissement ciblé de certains thèmes, une offre facultative de cours a été proposée pour le second semestre 2015. Le nombre de participants et de participantes à cette formation était légèrement plus élevé qu'au cours de l'année d'études 2013-2014, le nombre d'heures de participation étant supérieur de presque 10 000 heures en raison notamment de la concentration des six jours de formation continue sur demi-année.

Les processus de développement des écoles sont marqués par les différents points de vue des acteurs et actrices impliqués. En raison de leur complexité, ils ne peuvent pas être planifiés et traités de manière linéaire. Les écoles s'inscrivent de ce fait de plus en plus dans le contexte d'un paysage local de la formation dans lequel la constitution de réseaux intégrant des écoles à journée continue, le conseil social et d'autres offres complémentaires prend de plus en plus d'importance. Sous le nom de «l'école en route vers un développement approprié» (Schule unterwegs – Entwicklung mit Mass), l'Institut de formation continue et de formation aux médias propose aux écoles une offre de soutien «à la carte» dans le cadre de projets de développement planifiés sur le long terme. L'institut a pour autre objectif de soutenir les écoles dans la constitution de réseaux régionaux en mettant notamment en évidence la plus-value de coopérations, non seulement pour l'école elle-même mais pour l'ensemble de son réseau.

Il existe peu de professions pour lesquelles le passage de la formation à la vie active est aussi abrupt et ardu que pour celle des enseignants et enseignantes. Les exigences posées à cette profession sont très élevées tant il est vrai que l'enseignant ou l'enseignante non seulement assume la responsabilité d'une classe, mais doit aussi organiser sous une forme adéquate les échanges avec les parents dans l'intérêt de l'enfant et communiquer de façon adéquate et ciblée avec des groupes cibles hétérogènes. Sensibilisé à la complexité des débuts dans la profession, l'Institut de formation continue et de forma-

tion aux médias propose depuis quelques années deux offres de formation éprouvées qui visent à soutenir les enseignants et enseignantes au cours des deux premières années de service à tous les degrés de l'école obligatoire. Il s'agit, d'une part, de la semaine de planification et d'information destinée aux futurs enseignants et enseignantes et, d'autre part, des groupes d'encadrement. Ces offres facultatives et gratuites s'inscrivent dans le prolongement des contenus des formations de base et se fondent sur le cadre de référence qui accorde une importance particulière aux débuts dans la vie professionnelle. Avec une participation de 323 personnes, la semaine de planification et d'information a battu en 2015 un nouveau record de fréquentation.

1.2.3 Recherche, développement et évaluation

Dans le domaine de prestations Recherche, développement et évaluation, l'année sous revue a été marquée par la restructuration annoncée dans le rapport intermédiaire relatif à la mise en œuvre du mandat de prestations présenté en 2015. Les anciennes divisions qui forment ce domaine ont pour la plupart été dissoutes et les nouveaux programmes prioritaires sont en cours d'élaboration. Les ébauches sur les thèmes ci-après en vue de la définition des programmes prioritaires ont jusqu'à présent été approuvées par la direction de l'école:

- Enseignement spécialisé axé sur les compétences
- Education inclusive
- Gouvernance à l'école en tant que système
- Migration, mobilité et apprentissage global
- Formation et réussite professionnelle
- La profession enseignante/professionnalisation
- L'interaction sociale à l'école

L'ébauche concernant le thème Médias et informatique a été annoncée mais pas encore présentée. Après l'approbation d'une ébauche de programme prioritaire par la direction de l'école, le développement du projet se poursuit en vue de sa présentation à la Commission de recherche et développement. Cette dernière procède à l'évaluation de la qualité scientifique du dossier et présente une proposition à la direction de l'école. La direction de l'école et le recteur décident en dernier lieu de l'approbation définitive du programme prioritaire. Chaque programme se subdivise en plusieurs projets de recherche dont chacun fait également l'objet d'une procédure de demande.

En plus des projets réalisés dans le cadre de ces programmes prioritaires, d'autres projets de recherche et de développement pourront également être réalisés sur des thèmes liés au champ professionnel, même si leur nombre est relativement restreint.

La restructuration du domaine de prestations Recherche, développement et évaluation doit permettre d'augmenter la visibilité du domaine au sein non seulement de la communauté scientifique et du champ professionnel mais aussi du monde politique et de l'administration. La réduction des coûts structurels sera compensée au profit des activités opérationnelles de recherche et de développement. Il est par ailleurs prévu de continuer à mettre davantage l'accent sur certains thèmes. Une importance accrue sera en outre accordée aux mesures visant l'acquisition de fonds de tiers.

A la date de référence du 14 mai 2015, 44 personnes au total préparaient une thèse à la PHBern. Parmi les 44 travaux en cours, neuf au moins sont axés, partiellement ou entièrement, sur le thème de la didactique des disciplines. Le suivi de 14 thèses est assuré par l'Université de Berne et douze autres travaux sont encadrés par des universités à l'étranger.

1.2.4 Formation aux médias, médias éducatifs/services

Les écoles qui souhaitent développer ou moderniser leur infrastructure en TIC ou qui souhaitent acquérir de nouveaux outils informatiques tels qu'une imprimante 3D s'adressent à notre service Informatique scolaire. Ce dernier délivre de nombreuses informations et propose une large palette de mesures de soutien. Il collabore étroitement avec les responsables des TIC des écoles, notamment lors de l'élaboration d'une stratégie TIC individualisée et adaptée aux besoins de l'école ou lors de

l'acquisition de matériel informatique ou de logiciels. Plus de 800 écoles du canton de Berne collaborent avec le service Informatique scolaire.

Afin de présenter l'offre de la médiathèque de l'Institut de formation continue et de formation aux médias aux enseignants et enseignantes du canton de Berne intéressés, le service «Médias éducatifs en route» a été mis sur pied. L'équipe responsable de la médiathèque quitte pour ce faire son environnement habituel à la Helvetiaplatz à Berne et va rendre visite aux écoles sur place. Elle présente aux enseignants et enseignantes un choix effectué en fonction de leurs besoins et de leurs souhaits en matière de livres, de DVD, de matériel de présentation et de médias en ligne. Au cours de la découverte de ce service, pendant deux heures, les enseignants et les enseignantes obtiennent un aperçu des offres et des services proposés dans le domaine des médias éducatifs et sont aussi informés des modalités d'emprunt comme par exemple la réservation pour un délai donné à l'aide du catalogue IDS de la bibliothèque. Au cours de l'année sous revue, des collaborateurs et collaboratrices de la médiathèque ont pris la route douze fois dans le canton, visitant aussi bien de grandes écoles dans les villes que de petits établissements à la campagne. Les retours des plus de 200 enseignants et enseignantes qui ont bénéficié de ce service ont été largement positifs. La diversité des médias présentés ainsi que l'attrait de ce service pour les enseignants et enseignantes en fonction ont particulièrement été appréciés.

Comme pour tous les autres domaines de prestations de la PHBern, la mise en œuvre du *Lehrplan 21* revêt une importance majeure pour ce secteur. L'agencement de la médiathèque est, par exemple, complètement repensé. Les responsables concernés s'interrogent par ailleurs sur les critères qui vont être utilisés pour l'évaluation des moyens d'enseignement du *Lehrplan 21*.

2 Perspectives

A court et à moyen terme, une série de développements se profilent à l'horizon pour la PHBern, tels que la création des centres de didactique des disciplines dans les orientations suivantes: sport, *Technisches und Textiles Gestalten* (TTG) et *Natur, Mensch, Gesellschaft* (NMG). Dans le domaine des MITIC, la PHBern envisage d'intensifier sa collaboration avec la Haute école spécialisée bernoise. Les travaux dans le cadre des programmes prioritaires ont en outre démarré et des projets de recherche et développement correspondants ont été lancés. Les formations de base doivent par ailleurs relever le défi de l'homogénéité croissante des effectifs d'étudiants et d'étudiantes et adapter leurs offres en conséquence en individualisant et en assouplissant ces offres. L'apprentissage autonome et indépendant du moment et du lieu, le développement de l'enseignement assisté par ordinateur ainsi que la didactique universitaire sont des thèmes qui s'inscrivent également dans ce contexte.

La PHBern va par ailleurs se soumettre à une accréditation au cours des années 2016 et 2017. Suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015 de la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), toutes les hautes écoles publiques et privées qui demandent à obtenir le droit à l'appellation d'«université», de «haute école spécialisée» ou de «haute école pédagogique» (art. 29, LEHE) doivent en effet suivre une procédure d'accréditation d'institution dans un délai de huit ans. L'accréditation est incontournable pour les hautes écoles de droit public qui souhaitent être reconnues et bénéficier de contributions fédérales (art. 45, al. 1, lit. a et al. 2, lit. a LEHE) et finalement aussi de contributions intercantionales.

L'accréditation d'institution au sens de la LEHE a pour objet de

- garantir le développement par les hautes écoles de leurs propres systèmes d'assurance qualité et la mise en œuvre effective de ces systèmes selon des critères communs nationaux et des normes internationales;
- assurer, à l'échelle nationale et internationale, une meilleure visibilité aux hautes écoles et à leurs prestations et servir de repères et d'aide à la décision aux étudiants et étudiantes, aux représentants et représentantes des hautes écoles, aux responsables politiques, aux employeurs et à la société;
- contribuer au renforcement du profil des hautes écoles et améliorer la reconnaissance internationale des diplômes ainsi que la comparabilité de ces derniers conformément au processus de Bologne.

Suite à l'admission de la PHBern par le Conseil suisse d'accréditation à la procédure d'accréditation, l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) a ouvert la procédure. Conformément aux directives, la PHBern va procéder en 2016 à une auto-évaluation et présenter les résultats dans un rapport. Ce processus, auquel vont participer des représentants et des représentantes des principales unités de la haute école, englobe également des réflexions sur le développement du système d'assurance qualité de l'institution. Le rapport d'auto-évaluation résume l'analyse critique faite par l'école elle-même et contient des informations, des descriptions et des évaluations qui doivent permettre une estimation du degré de réalisation des normes de qualité. Il servira de base aux experts et expertes lors de leur visite sur place et pour déterminer dans quelle mesure la haute école répond aux normes de qualité. Le rapport d'auto-évaluation revêt donc une importance majeure. En vue de pouvoir contrôler la qualité et d'obtenir un avis extérieur, il sera soumis à l'appréciation d'une personne ou d'une institution externe à la PHBern.

3 Données chiffrées et factuelles

3.1 Etudiants et étudiantes

Vue d'ensemble I: étudiants et étudiantes par filières d'études, part de femmes, part d'étudiants et d'étudiantes étrangers et extracantonaux

	Total étudiant-e-s			Parts de femmes			Part d'étrangers			Part extracantonale		
	HS15	HS14	Δ	HS15	HS14	Δ	HS15	HS14	Δ	HS15	HS14	Δ
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire (bachelor)	703	683	3 %	84 %	85 %	-1 %	4 %	4 %	0 %	30 %	30 %	0 %
VUS (jardin d'enfants jusqu'à la 2 ^e classe)	235	188	25 %	93 %	91 %	2 %	5 %	2 %	3 %	29 %	28 %	1 %
MS/MST (3 ^e à 6 ^e classe)	450	353	27 %	79 %	79 %	0 %	3 %	4 %	-1 %	30 %	29 %	1 %
V-6 (jardin d'enfants jusqu'à la 6 ^e classe) ¹⁾	18	142	-87 %	89 %	92 %	-3 %	11 %	6 %	5 %	39 %	34 %	5 %
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire NMS (bachelor)	216	218	-1 %	91 %	93 %	-2 %	2 %	0 %	2 %	20 %	19 %	1 %
Diplôme d'enseignement degré secondaire I (diplôme complet)	832	848	-2 %	57 %	56 %	1 %	4 %	4 %	0 %	29 %	28 %	1 %
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education	449	435	3 %	54 %	50 %	4 %	3 %	4 %	-1 %	32 %	27 %	5 %
Master of Arts PHBern in Secondary Education ²⁾	330	372	-11 %	58 %	59 %	1 %	5 %	4 %	1 %	25 %	29 %	-4 %
Master of Arts PHBern in Secondary Education (orientation enseignement spécialisé) ²⁾	24	20	20 %	71 %	90 %	-19 %	0 %	0 %	0 %	25 %	25 %	0 %
Master degré supérieur dans le prolongement du bachelor degrés préscolaire et primaire	23	14	64 %	78 %	86 %	-8 %	13 %	14 %	-1 %	52 %	21 %	31 %
Master degré supérieur pour brevet d'enseignement selon l'ancien droit	6	7	-14 %	83 %	86 %	-3 %	0 %	0 %	0 %	0 %	14 %	-
Diplôme d'enseignement degré secondaire I (diplôme spécifique par branche)³⁾	76	85	-11 %	49 %	46 %	3 %	4 %	7 %	-3 %	7 %	6 %	1 %
Diplôme d'enseignement degré secondaire II ^{4) 5)}	422	406	4 %	54 %	57 %	-3 %	8 %	8 %	0 %	59 %	56 %	3 %
Diplôme branche unique	103	107	-4 %	50 %	50 %	0 %	12 %	10 %	2 %	51 %	51 %	0 %
Diplôme branche unique avec qualification en pédagogie professionnelle	66	60	10 %	61 %	78 %	-17 %	8 %	7 %	1 %	52 %	48 %	4 %
Diplôme double branche	124	125	-1 %	43 %	50 %	-7 %	8 %	6 %	2 %	69 %	61 %	8 %
Diplôme double branche avec qualification en pédagogie professionnelle	129	114	13 %	64 %	60 %	4 %	5 %	10 %	-5 %	58 %	60 %	-2 %
Diplôme en enseignement spécialisé (master)	215	217	-1 %	87 %	88 %	-1 %	4 %	2 %	2 %	28 %	28 %	0 %

Total	2464	2457	0 %	70 %	70 %	0 %	5 %	4 %	1 %	33 %	31 %	2 %
--------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------	------------	------------	------------	------------	-------------	-------------	------------

Dates de référence: 15 octobre 2014, 15 octobre 2015

Vue d'ensemble II: étudiants et étudiantes dans les formations additionnelles et complémentaires selon la filière d'études et part de femmes

	Total étudiant-e-s			Part de femmes		
	HS15	HS14	Δ	HS15	HS14	Δ
Elargissement branche degrés préscolaire et primaire	14	3	367 %	100 %	67 %	33 %
Diplôme additionnel branche degré secondaire I	16	14	14 %	69 %	64 %	5 %
Diplôme additionnel branche degré secondaire II	11	7	57 %	55 %	43 %	12 %
Diplôme additionnel branche degré secondaire II sans qualification en pédagogie professionnelle	9	5	80 %	56 %	40 %	16 %
Diplôme additionnel branche degré secondaire II avec qualification en pédagogie professionnelle	2	2	0 %	50 %	50 %	0 %
Total	41	24	71 %	76 %	58 %	18 %

Vue d'ensemble III: nouveaux étudiants et étudiantes dans les formations de base par filière d'études, part de femmes, part d'étudiants et d'étudiantes extracantonaux et pourcentage par rapport au total

	Total étudiant-e-s			Part de femmes			Part extracantonale			Total en %		
	HS15	HS14	Δ	HS15	HS14	Δ	HS15	HS14	Δ	HS15	HS14	Δ
Diplôme d'enseignement de- grés préscolaire et primaire (bachelor)	251	218	15 %	86 %	83 %	3 %	34 %	26 %	8 %	34 %	27 %	7 %
VUS (jardin d'enfants jusqu'à la 2 ^e classe)	95	71	34 %	96 %	94 %	2 %	32 %	32 %	0 %	13 %	9 %	4 %
MS/MST (3 ^e à la 6 ^e classe)	156	147	6 %	81 %	78 %	3 %	35 %	22 %	13 %	21 %	18 %	3 %
Diplôme d'enseignement degré secondaire I (diplôme complet)	189	281	-33 %	56 %	54 %	2 %	35 %	31 %	4 %	25 %	35 %	-10 %
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education	151	182	-17 %	59 %	48 %	11 %	36 %	30 %	6 %	20 %	23 %	-3 %
Master of Arts PHBern in Secondary Education ²⁾	25	81	-69 %	32 %	60 %	-28 %	20 %	25 %	-5 %	4 %	10 %	-7 %
Master of Arts PHBern in Secondary Education (orienta- tion enseignement spécialisé) ²⁾	3	14	-79 %	33 %	86 %	-53 %	0 %	29 %	-	<1 %	2 %	-2 %
Master degré supérieur dans le prolongement du bachelor de- grés préscolaire et primaire	10	2	400 %	70 %	100 %	-30 %	80 %	50 %	30 %	1 %	<1 %	1 %
Master degré supérieur pour brevet d'enseignement selon l'ancien droit	0	2	-100 %	-	50 %	-	-	0 %	-	0 %	<1 %	0 %
Diplôme d'enseignement degré secondaire I (diplôme spécifi- que par branche)³⁾	18	18	0 %	61 %	61 %	0 %	0 %	6 %	-6 %	2 %	2 %	0 %
Diplôme d'enseignement degré secondaire II^{4) 5)}	153	166	-8 %	50 %	60 %	-10 %	61 %	54 %	7 %	21 %	21 %	0 %
Diplôme branche unique	34	45	-24 %	59 %	44 %	15 %	56 %	47 %	9 %	5 %	6 %	-1 %
Diplôme branche unique avec qualification en pédagogie pro- fessionnelle	21	25	-16 %	52 %	88 %	-36 %	57 %	52 %	5 %	3 %	3 %	0 %
Diplôme double branche	51	44	16 %	35 %	55 %	-20 %	73 %	61 %	12 %	7 %	5 %	2 %
Diplôme double branche avec qualification en pédagogie pro- fessionnelle	47	52	-10 %	57 %	65 %	-8 %	55 %	56 %	-1 %	6 %	6 %	0 %
Diplôme en enseignement spé- cialisé (master)	52	60	-13 %	88 %	90 %	2 %	31 %	27 %	4 %	7 %	7 %	0 %
Diplôme d'enseignement de- grés préscolaire et primaire NMS (bachelor)	85	61	39 %	87 %	87 %	0 %	22 %	25 %	-3 %	11 %	8 %	3 %
Total	748	804	-7 %	71 %	69 %	2 %	38 %	33 %	5 %	100 %	100 %	0 %

Dates de référence: 15 octobre 2014, 15 octobre 2015

Vue d'ensemble IV: nombre de diplômes décernés dans les formations de base

	Femmes	Hommes	Total
Degrés préscolaire et primaire	183	19	202
Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire avec Bachelor of Arts PHBern in Pre-Primary and Primary Education	181	18	199
Diplôme additionnel	2	1	3
Degré secondaire I	174	105	279
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education (sans diplôme d'enseignement)	86	46	132
Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I avec Master of Arts PHBern in Secondary Education	61	40	101
Diplôme spécialisé par branche	25	18	43
Diplôme additionnel	2	1	3
Degré secondaire II	103	95	198
Diplôme d'enseignement pour les écoles préparant à la maturité	57	53	110
Diplôme d'enseignement pour les écoles préparant à la maturité avec qualification en pédagogie professionnelle	44	39	83
Diplôme additionnel école préparant à la maturité	2	3	5
Diplôme additionnel école préparant à la maturité avec qualification en pédagogie professionnelle	0	0	0
Enseignement spécialisé	47	5	52
Diplôme en enseignement spécialisé avec Master of Arts PHBern in Special Needs Education	47	5	52
Degrés préscolaire et primaire NMS	69	5	74
Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire avec Bachelor of Arts PHBern in Pre-Primary and Primary Education	69	5	74
Total	576	229	805

Période de référence: 1^{er} août au 31 juillet 2015**Commentaires relatifs aux statistiques**

¹⁾ Profil qui ne sera plus proposé à l'avenir.

²⁾ Les étudiants et étudiantes du degré secondaire I qui sont immatriculés dans la filière d'études à la fois bachelor et master ne sont recensés que dans la filière master.

Remarque concernant la différence entre les données 2014 et 2015: actuellement, seuls des étudiants et étudiantes qui ont suivi le plan d'études 2008 s'inscrivent au degré master. Les étudiants et étudiantes formés selon le plan d'études 2013 doivent avoir terminé avec succès le stage 3 pour être admis à la filière master. Les premiers étudiants et étudiantes accompliront le stage 3 à partir de l'année prochaine.

³⁾ Les étudiants et étudiantes du degré secondaire I qui visent l'obtention de deux diplômes spécialisés par branche ne sont comptés qu'une seule fois.

⁴⁾ Les étudiants et étudiantes qui suivent la filière d'études complémentaire Arts visuels à la HEAB (degré secondaire II) ne sont pas comptés étant donné qu'ils ne sont pas immatriculés à la PHBern. Nombre en 2015: 14 (2014: 10).

⁵⁾ En raison de leur double immatriculation à l'Université de Berne ou à la HEAB, 206 étudiants et étudiantes du degré secondaire II ne paient pas de taxes d'études à la PHBern (mémoire d'entente).

3.2 Collaborateurs et collaboratrices

Vue d'ensemble I: effectifs par unité organisationnelle

Unités organisationnelles	Total Collaborateurs/trices			Part de femmes			Total en %		
	2015	2014	Δ	2015	2014	Δ	2015	2014	Δ
Rectorat	25	23	9 %	44 %	39 %	5 %	2 %	2 %	-
Services centraux	31	24	29 %	45 %	46 %	-1 %	3 %	2 %	1 %
Institut des degrés préscolaire et primaire	200	198	1 %	71 %	71 %	-	18 %	19 %	-1 %
Institut du degré secondaire I	356	345	3 %	48 %	47 %	1 %	32 %	32 %	-
Institut du degré secondaire II	59	66	-11 %	36 %	39 %	-3 %	6 %	6 %	-
Institut de pédagogie curative	45	43	5 %	73 %	74 %	-1 %	4 %	4 %	-
Institut de formation continue et de formation aux médias*	244	-	-	56 %	-	-	22 %	-	-
Institut de recherche, développement et d'évaluation	54	47	15 %	76 %	77 %	-1 %	5 %	4 %	1 %
Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS	92	85	8 %	70 %	69 %	1 %	8 %	8 %	-
Total	1106	1075	3 %	57 %	57 %	-	100 %	100 %	-

* Suite à la fusion au 1^{er} janvier 2015 de l'Institut de formation continue et de l'Institut de formation aux médias, il n'y a pas de données comparables en 2014.

Dates de référence: 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014

Vue d'ensemble II: personnes selon les fonctions

Catégories de fonction	Total Collaborateurs/trices			Part de femmes			Total en %		
	2015	2014	Δ	2015	2014	Δ	2015	2014	Δ
Responsables des unités organisationnelles	12	11	9 %	8 %	18 %	-10 %	1 %	1 %	-
Responsables des domaines, des divisions et des sections	47	50	-6 %	60 %	56 %	4 %	4 %	5 %	-1 %
Collaborateurs et collaboratrices administratifs	139	123	13 %	63 %	63 %	-	13 %	13 %	-
Collaborateurs et collaboratrices scientifiques	78	72	8 %	63 %	60 %	3 %	7 %	6 %	1 %
Enseignants et enseignantes	411	406	1 %	57 %	57 %	-	38 %	38 %	-
Formateurs et formatrices en établissement	321	325	-1 %	52 %	52 %	-	30 %	30 %	-
Assistants et assistantes	76	75	1 %	70 %	77 %	-7 %	7 %	7 %	-
Total*	1084	1062	2 %	57 %	57 %	-	100 %	100 %	-

* La même personne peut assumer plusieurs fonctions.

Dates de référence: 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014

Vue d'ensemble III: postes à plein temps par unité organisationnelle

Unités organisationnelles	Total			Part de femmes			Total en %		
	Postes à plein								
	2015	2014	Δ	2015	2014	Δ	2015	2014	Δ
Rectorat	17.2	14.0	23 %	42 %	35 %	7 %	4 %	3 %	1 %
Services centraux	26.6	20.7	29 %	40 %	44 %	-4 %	6 %	5 %	1 %
Institut des degrés préscolaire et primaire	67.4	63.3	6 %	66 %	66 %	-	15 %	15 %	-
Institut du degré secondaire I	104.2	98.1	6 %	53 %	54 %	-1 %	24 %	24 %	-
Institut du degré secondaire II	21.2	23.1	-8 %	50 %	48 %	2 %	5 %	6 %	-1 %
Institut de pédagogie curative	25.0	22.6	11 %	74 %	76 %	-2 %	6 %	5 %	1 %
Institut de formation continue et de formation aux médias*	120.6	-	-	52 %	-	-	28 %	-	-
Institut de recherche, développement et d'évaluation	26.7	23.2	15 %	79 %	76 %	3 %	6 %	5 %	1 %
Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS	25.5	24.3	5 %	68 %	68 %	-	6 %	7 %	-1 %
Total	434.4	411.8	5 %	57 %	56 %	1 %	100 %	100 %	-

* Suite à la fusion au 1^{er} janvier 2015 de l'Institut de formation continue et de l'Institut de formation aux médias, il n'y a pas de données comparables en 2014.

Dates de référence: 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014

Vue d'ensemble IV: postes à plein temps par fonction

Catégories de fonction	Total			Part de femmes			Total en %		
	Postes à plein								
	2015	2014	Δ	2015	2014	Δ	2015	2014	Δ
Responsables des unités organisationnelles	11.3	10.7	6 %	9 %	19 %	-10 %	3 %	2 %	1 %
Responsables des domaines, des divisions et des sections	40.3	42.1	-4 %	56 %	52 %	4 %	9 %	10 %	-1 %
Collaborateurs et collaboratrices administratifs	95.7	85.4	12 %	61 %	61 %	-	22 %	21 %	1 %
Collaborateurs et collaboratrices scientifiques	44.6	40.7	10 %	58 %	55 %	3 %	10 %	10 %	-
Enseignants et enseignantes	192.4	188.4	2 %	57 %	55 %	2 %	44 %	46 %	-2 %
Formateurs et formatrices en établissement	20.4	20.0	2 %	47 %	50 %	-3 %	5 %	5 %	-
Assistants et assistantes	29.7	24.5	21 %	69 %	81 %	-12 %	7 %	6 %	1 %
Total	434.4	411.8	5 %	57 %	56 %	1 %	100 %	100 %	-

Dates de référence: 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014

3.3 Coûts des filières d'études

Le tableau ci-dessous présente les coûts de formation par équivalent plein temps (étudiant-e-s à plein temps) des différentes filières d'études pour l'exercice 2014.

	Préscolaire et primaire	Secondaire I	Secondaire II	Pédagogie curative	Moyenne
PHBern	23 739	24 160	29 264	30 224	25 070
Moyenne suisse	28 469	29 932	31 304	27 088	29 353

Spécification des données:

- Les données proviennent de la statistique des coûts 2014 de l'Office fédéral de la statistique (publiée le 31 août 2015). Les données concernant les études additionnelles et le diplôme spécialisé par branche du degré secondaire I n'ont pas été intégrées aux calculs.
- Les indicateurs se fondent sur le rapport entre les coûts d'exploitation et les équivalents plein temps des étudiants et étudiantes.
- Les coûts d'exploitation correspondent aux dépenses courantes (y compris la répartition des coûts des services centraux) après déduction des coûts d'infrastructure des constructions (coûts effectifs et prévisionnels des loyers des bâtiments) conformément aux chiffres communiqués à l'Office fédéral de la statistique pour l'établissement de la statistique des coûts.
Les équivalents plein temps des étudiants et étudiantes correspondent au nombre d'étudiants et d'étudiantes à plein temps (un plein temps équivaut à 30 crédits ECTS par semestre d'études). Ils sont déterminés sur la base des crédits ECTS inscrits. Afin que les équivalents plein temps puissent être pris en compte de manière proportionnelle aux coûts, ils ont été relevés lors de trois jours de référence différents et pondérés comme suit:
 - jour de référence 15 octobre 2013: pondération 1/12
 - jour de référence 15 avril 2014: pondération 6/12
 - jour de référence 15 octobre 2014: pondération 5/12

La pondération des différents jours de référence se fonde sur l'année universitaire définie pour les trois types de haute école et sur les périodes correspondantes d'engagement du corps enseignant.

3.4 Organes

Conseil de l'école

Martin Fischer (président)	Directeur du Campus Muristalden
Dr. med. Eliane Siegenthaler (vice-présidente)	Médecin-chef de la polyclinique en psychiatrie infantile et juvénile et de l'hôpital de jour des Services psychiatriques universitaires (SPU) de Berne
Leonhard Cadetg	Recteur du Seeland Gymnasium Biel
Prof. Achim Conzelmann	Directeur de l'Institut des sciences du sport de l'Université de Berne
Therese Hilfiker	Directrice du personnel et de la communication, CSL Behring Schweiz
Christine Hostettler	Enseignante, école Morillon
Prof. Thomas Längin	Enseignant à la Haute école spécialisée bernoise (depuis le 1 ^{er} mars 2015)
Prof. Martin Schäfer	Recteur de la PHBern
Ursula Fiechter	Enseignante à l'Institut de degré préscolaire et primaire, représentante du corps enseignant de la PHBern (depuis le 1 ^{er} avril 2015)
Deborah Kähr	Etudiante à l'Institut du degré secondaire I, représentante des étudiants et étudiantes de la PHBern
Simone Knödler-Gilgen (voix consultative)	Cheffe de la section des hautes écoles pédagogiques, représentante de la Direction de l'instruction publique

A démissionné du conseil de l'école:

Hansjürg Sieber	Enseignant à l'Institut de formation continue et de formation aux médias, représentant du corps enseignant de la PHBern (démission au 31 mars 2015)
-----------------	---

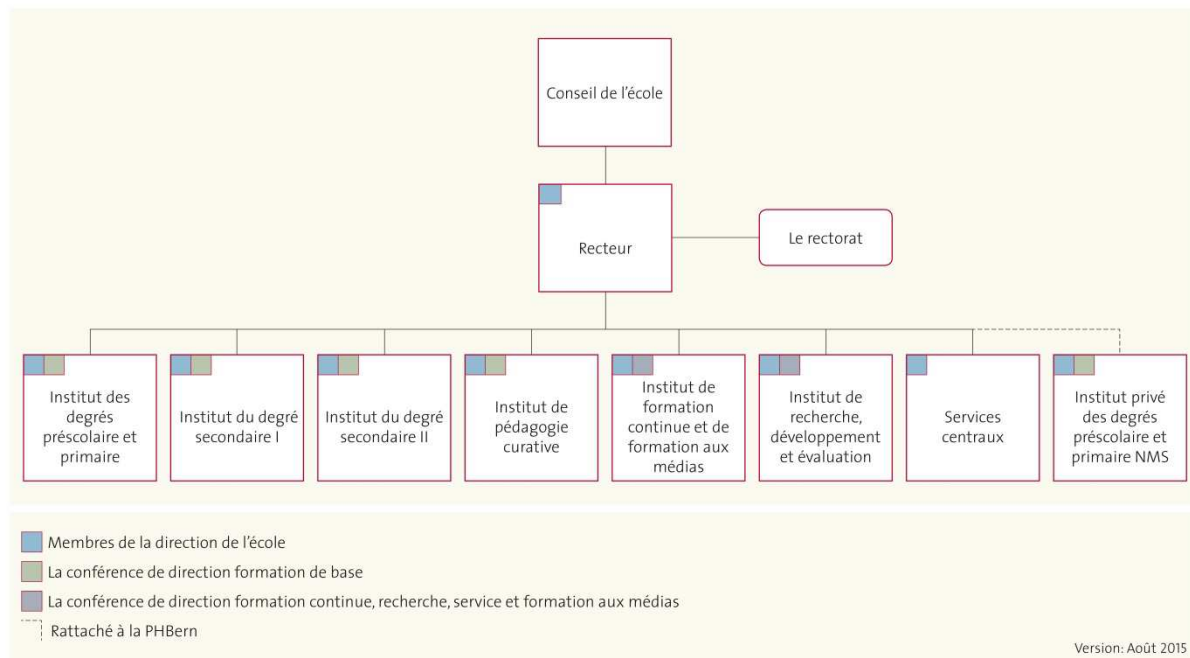
Direction de l'école

Prof. Martin Schäfer (président)	Recteur
Erich Schmid	Services centraux
Prof. Daniel Steiner	Institut des degrés préscolaire et primaire
Prof. Andrea Schweizer	Institut du degré secondaire I
Prof. Marc Eyer	Institut du degré secondaire II (depuis le 9 septembre 2015)
Prof. Michael Eckhart	Institut de pédagogie curative
Prof. Gottfried Hodel	Institut de formation continue et de formation aux médias
Prof. Heinz Rhyn	Institut de recherche, développement et évaluation
Prof. Martin Stadelmann	Institut privé degré préscolaire et primaire NMS

A démissionné de la direction de l'école:

Prof. Elisabeth Stuck	Institut du degré secondaire II (au 31 juillet 2015)
-----------------------	--

Organigramme



4 Comptes annuels

Conformément aux dispositions de la loi sur la PHBern, l'établissement des comptes de la PHBern doit répondre à des normes établies. L'ensemble des recommandations techniques pour l'établissement des comptes selon les Swiss GAAP RPC sont en l'occurrence applicables.

4.1 Remarques relatives aux comptes annuels

Dans les remarques relatives aux comptes annuels de 2014, la PHBern avait relevé que ses résultats positifs lui permettaient de poser les jalons du développement de son offre et des instruments du domaine administratif. Le fait que les comptes annuels de 2015 se soldent par un déficit montre que la PHBern a engagé les mesures en faveur de ce développement.

Résultats

La perte pour l'année 2015 se chiffre à KCHF 1464 alors que l'exercice précédent s'était soldé par un gain de KCHF 15 098. Pour 2016, la perte prévue est évaluée à KCHF 3197.

Sans la constitution de provisions dans le domaine des engagements en matière de prévoyance et du financement des rentes et sans les mesures de régularisation relatives aux projets de recherche en cours, l'année 2015 se solderait par un gain de KCHF 3194 (sans ces ajustements, le gain de l'année 2014 s'élève à KCHF 7537).

Contributions cantonales et recettes

En 2015, la contribution du canton s'élève à KCHF 57 550 alors qu'elle se montait à KCHF 57 215 l'année précédente. Elle est budgétisée à KCHF 59 415 pour l'année 2016. Suite aux mesures d'économie décidées par le Grand Conseil du canton de Berne en novembre 2013, la PHBern devra faire face à un manque à gagner de KCHF 2500 par année à partir de janvier 2017. A compter de 2016, la part de la contribution cantonale (KCHF 1590) pour la bibliothèque vonRoll sera de nouveau inscrite au budget de la PHBern alors qu'elle avait été intégrée au budget de l'Université de Berne en 2014 et 2015. Par ailleurs, la contribution cantonale de 2016 sera nouvellement augmentée de KCHF 400 en faveur du Case Management.

En ce qui concerne les recettes, les contributions perçues dans le cadre de l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) ont baissé de KCHF 2286 par rapport à l'année précédente même si le nombre d'étudiants et d'étudiantes d'autres cantons a augmenté, les crédits ECTS pris effectivement en compte ayant diminué. Les taxes d'études perçues ont également diminué de KCHF 255 par rapport à l'exercice précédent. Il convient de relever sur ce point que, suite à l'introduction à la rentrée 2014-2015 du principe «Bring your own device», les coûts des photocopies ne sont plus facturés aux étudiants et étudiantes. En ce qui concerne les autres recettes (formation continue / services), les chiffres de 2015 sont supérieurs de KCHF 593 à ceux de l'année 2014.

Nouveau mode de calcul des engagements en matière de prévoyance et des provisions pour le paiement des rentes

Les caisses de pension font état d'une lacune de financement qui doit être comblée au cours des 19 prochaines années. La PHBern a constitué une provision à cet effet. Du point de vue de la méthodologie, le découvert a été défini comme base de calcul pour l'exercice 2014. Cette manière de procéder ne fut pas optimale, le découvert n'étant pas prévisible et ayant une grande influence sur les résultats des comptes de la PHBern.

Lors d'une séance qui a eu lieu le 6 octobre 2015 avec l'Office de l'enseignement supérieur, l'Université de Berne, la Haute école spécialisée bernoise, les caisses de pension, le contrôle des finances et la PHBern, il a été décidé d'harmoniser la méthode de calcul des provisions pour les engagements en faveur de la prévoyance. Dorénavant, pour les 19 années à venir, les contributions de financement, calculées sur la base du salaire assuré de chaque collaborateur et collaboratrice, seront inscrites au passif et amorties annuellement. Une augmentation du montant des charges est théoriquement envisageable en cas d'augmentation de l'effectif en personnel à la PHBern ou de modifica-

tion du taux de financement. Ce changement de la méthode de calcul produit un effet unique sur les comptes. Les calculs sont effectués selon les directives appliquées par le canton de Berne, soit:

- salaires annuels assurés de tous les collaborateurs et collaboratrices à partir de l'âge de 25 ans (jour de référence: 31 décembre);
- participation financière de l'employeur (CPB 1,35 %, CACEB 2,55 %);
- paramètre de planification de 1,5 % (renchérissement 0,6 %, mesures individuelles de rétribution 0,7 %, marge de sécurité 0,2 %);
- nombre restant d'années selon le plan de financement (2015 = 19 années).

La provision a été augmentée de KCHF 4156 au 31 décembre 2015 et s'élève nouvellement à KCHF 15 074. Si les conditions restent inchangées, il faut s'attendre au cours des 18 prochaines années à une dissolution de la provision à hauteur de KCHF 800 par an en moyenne.

Charges de personnel

Au cours de l'exercice 2014, la PHBern avait considérablement réduit ses coûts de personnel. Au profit d'une minutieuse planification, elle a reporté la réalisation de projets innovants et a provisoirement renoncé à repourvoir des postes dans les domaines de prestations Formation continue, Formation aux médias ainsi que Recherche, développement et évaluation.

En 2015, les dépenses pour les traitements des enseignants et enseignantes, en particulier, sont inférieures à la somme budgétisée, la planification des futures offres n'étant pas encore achevée dans tous les domaines. A titre d'exemple, les programmes prioritaires dans le domaine de prestations Recherche, développement et évaluation ainsi que ceux des centres de didactique des disciplines sont encore en cours de réalisation et ne seront achevés que dans deux ou trois ans.

Charges pour biens et services

Les charges pour biens et services sont inférieures d'environ KCHF 2000 aux dépenses budgétisées. La différence la plus importante, soit environ KCHF 800, est relevée dans le domaine du développement de la haute école en raison du manque de personnel. Dans le domaine informatique, les dépenses sont inférieures de KCHF 500 au budget en raison de l'externalisation des services système à l'Université de Berne, de coûts réduits de licence pour logiciels et de frais d'externalisation inférieurs également par manque de ressources internes. Des économies ont en outre pu être réalisées cette année encore dans le domaine des charges liées aux bâtiments (KCHF 500) et des frais courants (KCHF 400).

4.2 Bilan

Montants en KCHF	Chiffre en annexe	31.12.2015	31.12.2014
Liquidités	1	6278	3360
Créances résultant de livraisons et de prestations	2	9512	10716
Autres créances à court terme	3	1	44
Stocks	4	7	7
Actifs de régularisation	5	2092	1864
Actif circulant		17 891	15 991
Immobilisations corporelles	6	95	158
Immobilisations incorporelles	7	110	434
Actif immobilisé		205	592
ACTIF		18 096	16 583
Dettes résultant de livraisons et de prestations à court terme	8	1040	1720
Autres dettes à court terme	9	4	10
Passifs de régularisation	10	3878	4275
Provisions à court terme	13	972	1148
Fonds étrangers à court terme		5894	7153
Autres dettes à long terme	11	607	534
Dettes à long terme vis-à-vis des institutions de prévoyance	12	15 074	10 918
Provisions à long terme	13	1921	1915
Fonds étrangers à long terme		17 602	13 367
Fonds propres		-5400	-3936
PASSIF		18 096	16 583

4.3 Compte de résultat

Montants en KCHF	Chiffre en annexe	31.12.2015	31.12.2014
Financement de base	14	-73 045	-74 720
Produits recherche fonds de tiers	15	-647	-418
Taxes d'études	16	-3904	-4159
Produits divers	16	-4811	-4501
Diminutions de produits	16	0	3
Total Produits d'exploitation		-82 407	-83 796
Autres contributions à des tiers	17	1296	1330
Charges de personnel	18	73 981	61 070
Autres charges d'exploitation	19	8125	5802
Amortissements	6, 7, 20	393	419
Total Charges d'exploitation		83 794	68 621
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1388	-15 175
Charges financières	21	16	4
Produits financiers	21	-13	-3
Compte des investissements	21	0	-15
Résultat financier		3	-14
RÉSULTAT ORDINAIRE		1390	-15 189
Attribution aux fonds affectés	11	73	91
Produits internes		0	0
Utilisation de fonds affectés		0	0
RÉSULTAT FONDS		73	91
RÉSULTAT ANNUEL bénéfice (-)/perte (+)		1464	-15 098

4.4 Tableau de flux de trésorerie

Montants en KCHF	31.12.2015	31.12.2014
Résultat annuel Bénéfices (-)/pertes (+)	-1464	15 098
+/- Amortissements / réévaluations avec incidence sur le résultat	393	419
+/- Perte/bénéfice provenant de la vente d'actifs immobilisés	25	0
+/- Diminution/augmentation de livraisons et de créances résultant de prestations	1204	-183
+/- Diminution/augmentation d'autres créances à court terme	43	-44
+/- Diminution/augmentation des stocks	0	-7
+/- Diminution/augmentation des actifs de régularisation	-228	-1154
+/- Diminution/augmentation des dettes à court terme résultant de livraisons	-681	-3106
+/- Diminution/augmentation d'autres dettes à court terme	-6	-60
+/- Diminution/augmentation des passifs de régularisation	-397	-1232
+/- Diminution/augmentation d'autres dettes à long terme	73	91
+/- Constitution/remboursement de dettes à long terme vis-à-vis des institutions de prévoyance	4156	-5938
+/- Diminution/augmentation des provisions à court terme	-176	-95
+/- Diminution/augmentation des provisions à long terme	6	-412
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité d'exploitation (cashflow opérationnel)	2949	3377
- Investissements (achat) d'immobilisations financières	0	0
+ Désinvestissements (vente) d'immobilisations financières	0	0
- Investissements (achat) d'immobilisations corporelles	-31	-8
+ Désinvestissements (vente) d'immobilisations corporelles	0	0
- Investissements (achat) d'immobilisations incorporelles	0	-46
+ Désinvestissements (vente) d'immobilisations incorporelles	0	0
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité d'investissement	-31	-54
+/- Augmentation/diminution d'autres dettes à long terme	0	0
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité de financement	0	0
Total Flux financiers (entrées et sorties) = variation des flux financiers	2918	3323
Existant initial disponibilités	3360	37
Existant final disponibilités	6278	3360
Variation des flux financiers entrées (+) / sorties (-)	2918	3323

Les avoirs en compte courant relatifs à la gestion des finances font partie du fonds de liquidités car ils ont valeur de transaction bancaire pour la PHBern. Voir également l'annexe au point 4.6, paragraphe Liquidités.

4.5 Tableau des fonds propres au 31.12.2015

Montants en KCHF	Réserves d'évaluation Etat	Réserves d'évaluation Fonds de tiers	Réserves provenant de bénéfices Etat	Réserves provenant de bénéfices Fonds de tiers	Montants en KCHF
Fonds propres au 01.01.2015	-25 540	0	21 422	182	-3936
Bénéfice (-)/perte (+) sur l'année	0	0	-1464	0	-1464
Fonds propres au 31.12.2015	-25 540	0	19 958	182	-5400

Bénéfice / perte sur l'année

La PHBern enregistre une perte de KCHF 1464 pour l'année 2015. Sans la constitution de provisions dans le domaine des engagements en matière de prévoyance et du financement des rentes et sans les mesures de régularisation relatives aux projets de recherche en cours, l'année 2015 se solderait par un bénéfice de KCHF 3194.

Réserves provenant de bénéfices (Etat)

La PHBern ne pouvant distribuer aucun bénéfice, le résultat annuel de 2015 sera affecté aux fonds propres après approbation des comptes par le Conseil-exécutif. En 2015, en raison du déficit annuel, les réserves issues du bénéfice diminuent de KCHF 1464, s'établissant à KCHF 19 958.

4.6 Annexe

Généralités

Les comptes annuels ont été approuvés par le conseil de l'école le 19 avril 2016. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif et seront ensuite présentés au Grand Conseil lors de sa session de septembre 2016.

Principe d'établissement du bilan et principe d'évaluation

L'inscription au bilan est régie par le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes. Le principe d'évaluation se base sur des valeurs historiques. Les actifs sont évalués aux coûts d'acquisition et de production et les dettes à la valeur nominale. Les principes appliqués aux principales rubriques des comptes annuels sont présentés ci-dessous.

Liquidités

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires ainsi que le poste «Comptes courants administration financière». Elles sont évaluées à la valeur nominale.

Créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances à court terme

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale, déduction faite des pertes de valeur éventuelles. Pour les créances qui semblent clairement compromises, un ajustement de valeur est fait en fonction du risque individuel.

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à la valeur nominale.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de revient, déduction faite du cumul des amortissements. Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est déterminée comme suit:

Classes d'immobilisation	Durée d'utilisation
Machines et appareils	5 ans
Mobilier et équipement	10 à 15 ans
Bureautique, matériel informatique et systèmes de communication	3 à 5 ans
Véhicules	4 à 6 ans
Instruments de musique	10 à 50 ans
Ouvrage dans des immeubles loués	10 ans ou durée maximale de location

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises englobent les solutions logicielles acquises, les applications logicielles spécifiques à la PHBern en cours de développement par un prestataire externe ainsi que les brevets et licences. Les immobilisations incorporelles ne doivent pas être enregistrées à une valeur supérieure au coût d'acquisition et sont amorties de façon linéaire sur une durée de cinq ans. La valeur des immobilisations incorporelles doit être réexaminée à la date du bilan. Il convient de procéder éventuellement à des dépréciations d'actifs en dehors des plans à la charge du résultat de la période.

Dettes liées aux livraisons et prestations

Les dettes englobent les engagements sur livraisons et prestations. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme sont des dettes dont l'échéance est fixée à un an maximum et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations. Les paiements non attribuables sont comptabilisés sur le compte d'attente et mentionnés sous cette rubrique jusqu'à leur attribution définitive. Le bilan est établi à la valeur nominale.

Comptes courants administration financière et autres dettes financières à court terme

Les soldes créditeurs sur les comptes courants administration financière sont des dettes contractées auprès de la trésorerie du canton. Les dettes financières à court terme sont des dettes monétaires générées par les activités financières. Le bilan est établi à la valeur nominale.

Engagements fonds de tiers

Les engagements résultant de fonds de tiers sont des dettes contractées auprès de tiers. Ils correspondent aux engagements de la PHBern qui sont encore en suspens à la date du bilan. Le bilan est établi à la valeur nominale.

Provisions à court et à long termes

Les provisions dont l'échéance est inférieure à douze mois sont comptabilisées dans les fonds étrangers à court terme, les provisions dont l'échéance est supérieure à douze mois dans les fonds étrangers à long terme.

Une provision est un engagement, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable. L'événement doit s'inscrire avant la date du bilan. Il constitue le fait générateur d'obligation et consiste en un événement débouchant sur une obligation juridique ou implicite. Les soldes horaires et les vacances des collaborateurs et collaboratrices, de même que les rentes spéciales et rentes de raccordement, sont considérés comme des provisions. La provision est constituée par le biais des diminutions de charges correspondantes. Le domaine du compte de résultat doit être le même pour la réduction ou la dissolution des provisions que pour la constitution des provisions. Les différentes évolutions des provisions figurent dans le tableau de variation des provisions.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont des cautionnements, des obligations de garantie et des constitutions de gage en faveur de tiers. Les engagements conditionnels et les autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont évalués à la date du bilan et publiés en conséquence.

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à la valeur nominale.

Engagements de prévoyance

La PHBern est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB) et à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB). Les incidences économiques des plans de prévoyance sur la PHBern sont évaluées à la date du bilan. L'activation d'un avantage économique a lieu uniquement si une incidence positive sur les flux de trésorerie futurs est attendue (p. ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (p. ex. contribution à l'assainissement d'un découvert) sont portés au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

Transactions avec des parties liées

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à une entité si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'entité. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des mêmes parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Sont considérées comme parties liées à la PHBern au sens du guide comptable toutes les participations supérieures à 20 %, le canton de Berne ainsi que tous les membres du conseil de l'école et de la direction de l'école. Toutes les transactions substantielles entre des parties liées, ainsi que les créances ou engagements en résultant, doivent être mentionnés séparément dans les comptes annuels.

Compte des flux financiers

Les fonds «Liquidités nettes» se composent comme suit:

caisse, poste, banque, compte courant administration financière, placements à court terme, transfert.

Postes budgétaires en devises étrangères

Les actifs et les passifs dans des devises étrangères sont convertis en francs suisses à la date du bilan. On applique alors le cours de conversion indiqué sur l'extrait bancaire. Si aucun cours de conversion n'est mentionné, il convient de se baser sur le cours moyen de la période concernée conformément à oanda.com.

Explications relatives à certaines rubriques des comptes annuels

1. Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2015	31.12.2014
Caisse	10	11
Poste	2247	532
Banque	88	16
Compte courant «administration financière»	3933	2801
Total Liquidités	6278	3360

Le canton de Berne est responsable de la trésorerie de la PHBern. Les salaires mensuels sont payés par le biais du compte courant «administration financière» et la contribution mensuelle du canton de Berne est également versée sur ce compte. Les soldes importants du compte postal et du compte

bancaire de la PHBern sont régulièrement transférés sur le compte courant «administration financière».

2. Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2015	31.12.2014
Créances résultant de livraisons et de prestations	9511	10 716
Créances envers des parties liées	1	0
Total Créances résultant de livraisons et de prestations	9512	10 716

Le montant élevé des créances est lié à la facture relative à l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) du semestre d'automne 2015 présentée en fin d'année avec un délai de paiement de 60 jours.

3. Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2015	31.12.2014
Autres créances à court terme	1	44
Total Autres créances à court terme	1	44

Les autres créances à court terme englobent 1000 francs pour un dépôt en espèce sur le compte douanier PCD.

4. Stocks

Montants en KCHF	31.12.2015	31.12.2014
Stocks de fournitures et de matériel d'exploitation	7	7
Total Stocks	7	7

Les stocks comprennent les réserves en pellets de bois pour le chauffage à la Weltstrasse 40, stocks inchangés par rapport à l'année précédente.

5. Actifs de régularisation

Montants en KCHF	31.12.2015	31.12.2014
Dépenses payées d'avance	1323	1659
Produits non encaissés	769	205
Total Actifs de régularisation	2092	1864

Les actifs de régularisation se composent pour l'essentiel du montant de KCHF 1320 se rapportant à la régularisation des projets de recherche qui n'ont pas encore été achevés. La sous-rubrique «Produits non encaissés» contient les produits des services qui n'ont pas encore été facturés concernant

l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS (KCHF 567) et l'Institut de pédagogie curative (KCHF 177).

6. Immobilisations corporelles

Montants en KCHF	Machines et appareils	Mobilier et équipement	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours de construction / corporelles	Total
Valeur comptable brute au 01.01.2014	115	55	1047	0	1217
Entrées	0	0	0	8	8
Sorties	0	0	0	0	0
Reclassifications	0	0	0	0	0
Valeur comptable brute au 31.12.2014	115	55	1047	8	1225
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2014	-101	-26	-840	0	-966
Amortissements planifiés	-10	-4	-87	0	-101
Sorties	0	0	0	0	0
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2014	-110	-30	-927	0	-1067
Valeur comptable nette au 01.01.2014	14	29	207	0	251
Valeur comptable nette au 31.12.2014	5	25	120	8	158
Valeur comptable brute au 01.01.2015	115	55	1047	8	1225
Entrées	0	0	0	31	31
Sorties	-8	0	-504	0	-512
Reclassifications	22	0	8	-30	0
Valeur comptable brute au 31.12.2015	128	55	552	10	745
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2015	-110	-30	-927	0	-1067
Amortissements planifiés	-6	-4	-60	0	-70
Sorties	8	0	478	0	487
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2015	-108	-34	-508	0	-650
Valeur comptable nette au 01.01.2015	5	25	120	8	158
Valeur comptable nette au 31.12.2015	21	21	44	10	95

Les acquisitions dont le montant dépasse 5000 francs sont portées à l'actif. En ce qui concerne les immobilisations en cours de construction, les investissements ci-après ont été portés à l'actif: dé-blayeuse à neige et tracteur, nettoyeuse pour verrerie de laboratoire et équipement pour l'électrophorèse. Au terme de l'exercice, un cutter au laser est inscrit sous la rubrique Immobilisations en cours de construction.

Le montant important sous «Sorties» est lié à un désencombrement de l'inventaire en 2015.

7. Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF	Logiciels	Immobilisations en cours de construction / incorporelles	Total
Valeur comptable brute au 01.01.2014	1621	0	1621
Entrées	0	46	46
Sorties	0	0	0
Reclassifications	0	0	0
Valeur comptable brute au 31.12.2014	1621	46	1667
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2014	-915	0	-915
Amortissements planifiés	-318	0	-318
Sorties	0	0	0
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2014	-1233	0	-1233
Valeur comptable nette au 01.01.2014	706	0	706
Valeur comptable nette au 31.12.2014	388	46	434
Valeur comptable brute au 01.01.2015	1621	46	1667
Entrées	0	0	0
Sorties	0	0	0
Reclassifications	46	-46	0
Valeur comptable brute au 31.12.2015	1667	0	1667
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2015	-1233	0	-1233
Amortissements planifiés	-324	0	-324
Sorties	0	0	0
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2015	-1556	0	-1556
Valeur comptable nette au 01.01.2015	388	46	434
Valeur comptable nette au 31.12.2015	110	0	110

Au cours de l'exercice sous revue, la valeur comptable nette des immobilisations incorporelles a diminué de KCHF 324, pour atteindre KCHF 110. La reclassification au cours l'année 2015 comprend l'activation du logiciel Case Management.

8. Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2015	31.12.2014
Fournisseurs de biens et de matériel (créanciers)	-1039	-1720
Dettes envers des parties liées résultant de livraisons et de prestations	-1	0
Total Dettes résultant de livraisons et de prestations	-1040	-1720

Les dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations s'inscrivent dans un cadre normal.

9. Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2015	31.12.2014
Créditeurs TVA	-2	-2
Dettes à court terme	-2	-8
Total Autres dettes à court terme	-4	-10

Les dettes à court terme comprennent les impôts à la source qui n'ont pas encore été décomptés par le canton de Berne ainsi que des dépôts qui ont été versés dans le cadre de l'atelier médias.

10. Passifs de régularisation

Montants en KCHF	31.12.2015	31.12.2014
PT dépenses impayées	-334	-308
PT recettes déjà encaissées	-3544	-3967
Total Passifs de régularisation	-3878	-4275

Sous la rubrique des passifs transitoires (PT) «Dépenses impayées», des montants ont notamment été régularisés dans la catégorie des Frais auxiliaires et honoraires des enseignants et enseignantes (KCHF 305). Les montants AHES du semestre d'automne (part 2016) ont été régularisés avec un montant de KCHF 1323. Les taxes d'études pour le semestre d'automne (part 2016) et pour le semestre de printemps 2016 ont été régularisées avec un montant de KCHF 1961. Les recettes déjà encaissées dans le domaine de l'Institut de formation continue et de formation aux médias ont été régularisées avec un montant de KCHF 260.

11. Autres dettes à long terme

Montants en KCHF	Existant initial	Produits internes	Affectation	Utilisation externe	Existant final
<i>Kulturpromille</i>	-534	0	-158	84	-607
Total Autres dettes à long terme (fonds)	-534	0	-158	84	-607

Dans les «autres dettes à long terme», le solde de la dette *Kulturpromille* est augmenté de KCHF 73, seuls KCHF 84 ayant été utilisés des recettes s'élevant à KCHF 158. L'argent a notamment été employé pour soutenir les étudiants et étudiantes en détresse financière et pour des contributions en faveur de Unisport.

12. Engagements de prévoyance

Plus-value économique / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couver- ture/ dé- couvert	Part économique (avantage/ engage- ment)		Variations avec inci- dence sur le résultat p/r année préc.	Cotisations régularisées pour la pé- riode	Charges de prévoyan- ce dans charges du personnel	
	31.12.15	31.12.15	31.12.14			31.12.15	31.12.14
Institution de prévoyance CPB	-7410	-9349	-8288	1061	6669	10 825	-1261
Institution de prévoyance CACEB	-3343	-5725	-2630	3095			
Total Engagements de prévoyance	-10 753	-15 074	-10 918	4156	6669	10 825	-1261

Fin 2015, les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern sont assurés comme suit: Caisse de pension bernoise (CPB) (312 EPT / 470 assurés) et Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) (92 EPT / 463 assurés).

Au 31 décembre 2015, la CPB présentait un degré de couverture de 93,3 % (contre 88,0 % l'année précédente). A cette même date, la part revenant à la PHBern dans le découvert s'élevait à KCHF 7410 (contre KCHF 13 813 l'année précédente).

Au 31 décembre 2015, le degré de couverture de la CACEB s'élevait à 91,2 % (contre 86,2 % l'année précédente). A cette même date, la part revenant à la PHBern dans le découvert s'élevait à KCHF 3343 (contre KCHF 4384 l'année précédente). L'assainissement et le financement des parts de découvert passent par une réduction des prestations, une reconnaissance de dette du canton de Berne et par les contributions financières des assurés actifs et des employeurs. Ces mesures devraient permettre d'atteindre un taux de couverture de 100 % dans un délai de 19 ans.

A la PHBern, le calcul des provisions a été adapté, produisant un effet unique sur les comptes. Toutes les hautes écoles du canton de Berne calculent désormais les provisions selon la même méthode. La provision a été augmentée de KCHF 4156 au 31 décembre 2015 et se monte nouvellement à KCHF 15 074. Si les conditions actuelles sont maintenues, il faut s'attendre au cours des 18 prochaines années à une dissolution de la provision à hauteur de KCHF 800 par an en moyenne.

Si les calculs avaient été effectués selon l'ancienne méthode, la provision aurait été inférieure de KCHF 4466 au 31 décembre 2015 et se monterait à KCHF 6452.

13. Provisions

Montants en KCHF	Heures sup., vacances, compte épargne-temps	Rentes spéciales	Total
Valeur comptable au 01.01.2014	-2476	-1093	-3570
<i>dont provisions à long terme</i>	-1233	-1093	-2326
<i>dont provisions à court terme</i>	-1243	0	-1243
Formation	-455	0	-455
Utilisation	0	328	328
Dissolution	572	63	634
Valeur comptable au 31.12.2014	-2360	-703	-3063
<i>dont provisions à long terme</i>	-1212	-703	-1915
<i>dont provisions à court terme</i>	-1148	0	-1148
Valeur comptable au 01.01.2015	-2360	-703	-3063
<i>dont provisions à long terme</i>	-1212	-703	-1915
<i>dont provisions à court terme</i>	-1148	0	-1148
Formation	-925	-239	-1164
Utilisation	0	300	300
Dissolution	991	43	1034
Valeur comptable au 31.12.2015	-2294	-599	-2893
<i>dont provisions à long terme</i>	-1322	-599	-1921
<i>dont provisions à court terme</i>	-972	0	-972

Le montant des provisions pour *heures supplémentaires, vacances, compte épargne-temps* a évolué suite à la constitution de KCHF 925 et à la dissolution de KCHF 991 pour passer à KCHF 2294, restant ainsi au même niveau que l'année précédente. Fin 2015, la provision pour rentes spéciales était inférieure de KCHF 104, atteignant KCHF 599.

14. Financement de base

Montants en KCHF	31.12.2015	31.12.2014
Contribution du canton de Berne	-57 550	-57 215
Autres contributions	-3193	-2917
Contributions AHES (étudiant-e-s externes au canton)	-12302	-14 588
Total Financement de base	-73 045	-74 720

Conformément à la convention de prestations (ACE 1540/2014 du 17.12.2014), le canton de Berne a versé en 2015 une contribution de KCHF 57 550, ce qui correspond à un financement de 69,8 % du produit d'exploitation. La sous-rubrique Autres contributions se monte à KCHF 3193, soit à 3,9 % du produit d'exploitation. La somme de KCHF 2889 est issue des recettes de l'Institut de formation continue et de formation aux médias, dont KCHF 1400 proviennent du projet Passpartout. La part fondée sur l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) pour le financement des étudiants et étudiantes externes au canton se monte à KCHF 12 302 (14,9 %). Ce montant a baissé de KCHF 2286 par rapport à l'année précédente.

15. Produits de la recherche provenant de fonds de tiers

Montants en KCHF	31.12.2015	31.12.2014
Subventions de projets alloués par le Fonds national suisse	-355	-35
Produits UE et autres programmes de recherche internationaux	-68	-52
Autres produits de la recherche	-223	-332
Total Produits de la recherche provenant de fonds de tiers	-647	-418

La part des subventions de projets provenant de fonds de tiers dans le produit d'exploitation se monte à KCHF 647 (0,8 %). Le Fonds national suisse (FNS) a versé KCHF 335, notamment pour les projets «Kooperationsformen und Nutzungsstrukturen» et «Transnational Biographies of Education». En ce qui concerne les produits de l'UE et les autres programmes de recherche internationaux, des contributions sont versées pour l'International Office (mobilité des étudiants et étudiantes et du corps enseignant). Des remboursements ont par ailleurs dû être effectués en 2015 pour 2013-2014 et 2014-2015. Les autres produits issus de projets provenant de la Confédération, du canton ou de tiers se montent à KCHF 223.

16. Produits divers / diminution de produits

Montants en KCHF	31.12.2015	31.12.2014
Taxes d'études	-3904	-4159
Produits issus de la formation continue	-704	-849
Produits provenant de la fourniture de services	-3789	-3050
Produits divers	-319	-602
Diminution de produits	0	3
Total Produits divers / diminution de produits	-8715	-8657

Les produits divers représentent 10,6 % (KCHF 8715) du produit d'exploitation de la PHBern. La part des taxes d'études dans le produit d'exploitation s'élève à KCHF 3904 (4,7 %); ce pourcentage a baissé par rapport à l'année précédente, les frais de photocopies n'étant plus facturés. La formation continue a généré des produits pour un montant de KCHF 704. Différentes unités organisationnelle de la PHBern fournissent par ailleurs des services pour un montant de KCHF 3789, ce produit étant principalement issu de projets menés par l'Institut de pédagogie curative (KCHF 2370). Sous la sous-rubrique Diminution de produits, la PHBern n'a pas enregistré de pertes sur débiteurs en 2015 et le du croire n'a de ce fait pas été adapté.

17. Autres contributions à des tiers

Montant en KCHF	31.12.2015	31.12.2014
Bourses	93	590
Contributions versées aux propres établissements	1202	740
Total Autres contributions à des tiers	1296	1330

Les bourses englobent notamment les contributions de mobilité versées aux étudiants et étudiantes et aux enseignants et enseignantes de la PHBern (KCHF 93). Les contributions versées aux propres établissements (KCHF 1202) correspondent aux dépenses engendrées par l'achat de prestations d'études (dépendant des choix de branches) auprès de l'Université de Berne ou de la Haute école des arts de Berne. Le montant comptabilisé sous cette rubrique contient également d'autres contributions telles que les coûts des médias de la bibliothèque universitaire et les dépenses pour le certificat en pédagogie professionnelle.

18. Charges de personnel

Montant en KCHF	31.12.2015	31.12.2014
Traitements	55 735	53 951
Assurances sociales (sans institutions de prévoyance)	11 372	11 063
Institutions de prévoyance	4 156	-5938
Autres charges de personnel	2 718	1 994
Total Charges de personnel	73 981	61 070

Les charges de personnel représentent 88,3 % (KCHF 73 981) du produit d'exploitation et constituent donc le poste de charges le plus important. Quelque KCHF 55 735 sont consacrés aux traitements du corps enseignant et du personnel scientifique, technique et administratif. Les charges liées aux cotisations de l'employeur versées aux assurances sociales s'élèvent à KCHF 11 372.

L'augmentation de la provision pour les engagements de prévoyance s'élève à KCHF 4 156 et le montant total de la provision à KCHF 15 074. Le calcul des provisions a été adapté en 2015, produisant un effet unique sur les comptes. Toutes les hautes écoles du canton de Berne calculent désormais les provisions selon la même méthode. Si les conditions actuelles sont maintenues, il faut s'attendre au cours des 18 prochaines années à une dissolution annuelle de la provision d'un montant moyen de KCHF 800.

Sous la sous-rubrique «Autres charges de personnel» (KCHF 2 718) sont notamment comptabilisées les charges pour les objets suivants: personnel temporaire (KCHF 1 601), formation et formation continue (KCHF 445), crèche (KCHF 200) et recrutement du personnel (KCHF 110).

Les coûts liés au personnel temporaire sont influencés par le projet SUB, qui a pour objectif de favoriser l'entrée dans la vie active de personnes présentant un trouble du spectre autistique (TCHF 1585). Le Verein Sozialprojekte (VSP) assume l'ensemble de la gestion administrative du personnel. Le contrat avec l'assurance invalidité ayant été conclu avec la PHBern, les produits et les charges ont été pris en compte par la PHBern. A compter du 1^{er} janvier 2016, un nouveau contrat est établi visant la gestion des produits et des charges par le VSP.

19. Autres charges d'exploitation

Montants en KCHF	31.12.2015	31.12.2014
Charges liées aux bâtiments	2 065	1 814
Entretien, réparation, remplacement et leasing	270	354
Charges administratives	1 010	1 144
Charges informatiques	2 743	2 469
Autres charges	2 036	22
Total Autres charges d'exploitation	8 125	5 802

Sous la rubrique «Autres charges d'exploitation», les charges liées aux bâtiments s'élèvent à KCHF 2 065. Elles couvrent les charges d'exploitation, les frais d'entretien, les petits investissements

ainsi que les coûts de surveillance et de nettoyage. Les charges locatives ne sont par contre pas prises en compte sous cette rubrique car les locaux nécessaires sont mis gratuitement à disposition par le canton. La sous-rubrique «Entretien, réparation, remplacement et leasing» contient des coûts pour des immobilisations corporelles. Les charges administratives se montent à KCHF 1010 (notamment matériel de bureau et frais pour photocopies: KCHF 450, frais de téléphone: KCHF 135, frais de conseil: KCHF 223). Les charges informatiques de KCHF 2743 contiennent tous les frais de tiers du domaine informatique (leasing, licences, matériel, logiciels, conseil, développement, etc.). Sous «Autres charges» figurent notamment les charges suivantes: coûts d'enseignement (KCHF 450), coûts publicitaires (KCHF 537), frais de voyage et de représentation (KCHF 411), frais d'énergie (KCHF 131) ainsi que la réduction de la régularisation des coûts de projets (KCH 270).

20. Amortissements

Montants en KCHF	31.12.2015	31.12.2014
Amortissements	393	419
Total Amortissements	393	419

Les amortissements planifiés se montent à KCHF 393. Aucun amortissement non planifié n'est à relever.

21. Résultats financiers

Montants en KCHF	31.12.2015	31.12.2014
Charges financières	16	4
Produits financiers	-13	-3
Compte des investissements	0	-15
Total Résultats financiers	3	-14

La rubrique «Produits financiers» recense les charges et les produits d'intérêts, les frais bancaires, les gains et les pertes de change sur devises étrangères ainsi que les produits issus d'escomptes de règlement. Les prestations propres liées à des acquisitions sont comptabilisées sous la sous-rubrique «Compte des investissements».

Autres informations

Cautionnements, garanties et constitutions de gages en faveur de tiers (engagements conditionnels)

Au 1^{er} janvier 2015 et au 31 décembre 2015, il n'existait pas de cautionnements, de garanties ou de constitutions de gages en faveur de tiers.

Transactions avec des parties liées

De par l'influence notable que le canton de Berne exerce sur la PHBern, de par la convention de prestations conclue, celui-ci est considéré comme une partie liée au sens de la RPC 15. Cela a pour conséquence que les transactions importantes doivent apparaître dans les comptes annuels. A ce jour, il s'agit de

- la convention de prestations et de
- la mise à disposition gratuite des locaux.

	Volume de la transaction	Autres conditions importantes
Convention de prestations d'une durée de 4 ans conclue entre le Conseil-exécutif et la PHBern. Subvention annuelle versée par la Direction de l'instruction publique à la PHBern.	KCHF 57 550 pour l'année 2015	Convention de prestations limitée à une durée de 4 ans. Approbation une fois par an par le Conseil-exécutif de la tranche annuelle.
Utilisation des biens immobiliers du canton de Berne	29 318 m ²	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

Des opérations entre la PHBern et des offices du canton de Berne telles que l'exécution de mandats, la réalisation d'expertises ainsi que la fourniture de services ne sont pas qualifiées de transactions importantes avec des parties liées.

Sont considérées comme autres parties liées au sens du guide comptable de la PHBern toutes les participations supérieures à 20 % ainsi que tous les membres du conseil de l'école et de la direction de l'école.

Affaires exceptionnelles en suspens et risques

Le conseil de l'école et la direction de l'école examinent régulièrement les risques pouvant avoir une influence sur l'évaluation des comptes annuels de la PHBern et engagent au besoin les mesures requises pour réduire ces risques.

Événements postérieurs à la date du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés le 19 avril 2016 par le conseil de l'école. Aucun fait marquant susceptible d'avoir une influence sur ces comptes n'a été enregistré après la date de clôture du bilan au 31 décembre 2015.

Berne, le 19 avril 2016

sig. Martin Fischer

sig. Prof. Martin Schäfer

sig. Jean-Paul Klauser

sig. Dominik Zuber

Martin Fischer
Président du Conseil
de l'école

Prof. Martin Schäfer
Recteur PHBern

Jean-Paul Klauser
Chef Services centraux

Dominik Zuber
Chef a.i. Finances et
controlling

4.7 Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de la Haute école pédagogique au 31.12.2015

Au Conseil-exécutif du canton de Berne

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 50b de la Loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP, RSB 436.91), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Haute école pédagogique, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 18 à 34) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du conseil de l'école

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales de la Haute école pédagogique, incombe au conseil de l'école. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil de l'école est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la Loi sur la Haute école pédagogique germanophone et à l'ordonnance.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance conformément à la Loi sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 19 avril 2016

Contrôle des finances du canton de Berne



L. Benninger
expert réviseur agréé
réviseur responsable



A. Bader
expert réviseur agréé